

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique RNN du marais d'Yves

**De :** Aurelien Draperon <draperon.aurelien@free.fr>

**Date :** 23/11/2021 14:20

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

je suis FAVORABLE et soutiens totalement la création de cette réserve naturelle.

Plus que jamais nos littoraux ont besoins d'être préservés.

La biodiversité doit être maintenue en place et développée afin de permettre à la nature et à notre agriculture de fonctionner correctement.

Un certains nombre d'acteurs ont déjà démontré l'utilité et le bienfondé de cette démarche de préservation.

Nos enfants y gagne, la nature y gagne, l'agriculture y gagne, tout le monde est bénéficiaire d'une nature préservée.

Enfin ces lieux préservés sont en partie des témoins locaux de ce qu'est la nature (sans l'homme ou sans ses activités), pour les générations à venir c'est primordial.

Merci à ceux qui portent ce projet.

—  
Aurélien Draperon

78 rue de Vendée, St Macaire en Mauges • 49450 Sèvremoine

0617182897 | [draperon.aurelien@free.fr](mailto:draperon.aurelien@free.fr)

**Sujet :** [INTERNET] Extension de la RNN d'Yves

**De :** "alain.kim@laposte.net" <alain.kim@laposte.net>

**Date :** 23/11/2021 14:51

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

À l'attention de Monsieur le Préfet,

Suite à l'enquête publique en cours concernant l'extension de la RNN d'Yves,  
je vous informe que je suis tout à fait favorable à cette extension vu le dossier consulté.  
Je pense qu'il est parfaitement clair et qu'il est inutile que je m'étende en argumentant.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Alain KIM  
3 placette des Frênes  
17460 CHERMIGNAC  
Apiculteur à la retraite,  
Naturaliste

Envoyé depuis mon téléphone Orange

**Sujet :** [INTERNET] BAIE D YVES

**De :** Claude Hurtaud <claudehurtaud@gmail.com>

**Date :** 23/11/2021 14:06

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, secretaire@carrelets-charentais.com,  
mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

petition

— Pièces jointes : —

---

PETITION BAIE D YVES20211123\_13590744.pdf

30 octets



**IL Y A URGENCE !!**



## ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

**La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !**

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à  
**PENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX  
HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021.**

### VENEZ EN DÉBATTRE

Le 10 décembre 2021 à 18H30  
Salle du Ball-Trap de Châtréaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.  
T.U.D.A.F.

Mail : [assn.def.lanse.fouras@gmail.com](mailto:assn.def.lanse.fouras@gmail.com)  
Tel : 06 13 41 92 18



**Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral**

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la protection de la biodiversité qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : **HURTAUD** Prénom : **Claude** **17340 YVES**  
 Adresse : **8 rue de la Rochelle**  
 Mail : **claudenhurtaud@gmail.com**  
 Téléphone : **06.66.81.33.40**

Signature :

Destinataires : copie à [secretaire@carrelais-charentais.com](mailto:secretaire@carrelais-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie.yves@wanadoo.fr](mailto:mairie.yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] marais

**De :** Giraud Michel <michel.giraud792@orange.fr>

**Date :** 23/11/2021 13:58

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

contre le projet d'extension la chasse est menace'e en permanence.

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique: extension de la réserve du marais d'Yves

**De :** Philippe FRADELIZI <philippe.fradelizi@wanadoo.fr>

**Date :** 23/11/2021 13:58

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Bonjour Mr le Préfet,

"Je suis contre le projet d'extension de la RNN D'Yves gérée par la LPO" qui consiste à sanctuariser un espace riche et utile à différentes activités cynégétiques et économiques .

Les conséquences directes seraient à mon sens :

- la disparition des territoires de chasse
- la non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts
- l'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- l'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.

merci de tenir compte de mon avis défavorable.

Je vous prie d'accepter , Monsieur le Préfet , l'expression de mes sentiments distingués.

Philippe FRADELIZI

**Sujet :** [INTERNET] Avis favorable au projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

**De :** Adrien Tual <adrientual56@gmail.com>

**Date :** 23/11/2021 13:16

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis tout à fait pour ce projet d'extension qui va dans le bon sens pour la préservation des espèces locales.

Cordialement,

Adrien Tual

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Emilien BASTIAN <bastian.emilien@outlook.fr>

**Date :** 23/11/2021 12:23

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Par ce message, je me permets de partager mon avis quant au projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

**En tant qu'habitant sur la commune d'Yves (bourg d'Yves) et usager très régulier de cet espace (promeneur avec mon chien et cycliste), je soutiens ce projet et y suis pleinement favorable.**

Entre La Rochelle et Rochefort, il s'agit du seul rivage peu urbanisé et aménagé, qui a pu conserver son caractère naturel (même si le site a été et est exploité par l'Homme). Indéniablement, la réserve naturelle me semble être **une plus-value supplémentaire pour notre commune et son territoire**, en termes d'attractivité (à mi-chemin entre les stations balnéaires de Fouras et Châtelailon-plage) et étant donné la valeur écologique du site.

Sur la base de la réglementation associée au projet, l'accès pédestre reste possible par le sentier du littoral et une piste cyclable, ce qui me semble-t-il **n'empêche pas aux habitants de "jouir" de cet espace naturel**. Au contraire, n'est-ce pas souhaitable dans un souci de préservation de la biodiversité de mieux encadrer, baliser les cheminements sur le site (présence de chemins non officiels). Cela serait d'ailleurs l'opportunité au travers d'aménagements (panneaux d'interprétation, tour d'observation en bord de piste cyclable par exemple) de faire découvrir l'histoire du site (anciens marais salants ...) ainsi que la formidable richesse de ce patrimoine naturel aux usagers promeneurs (piétons, cyclistes).

De même, n'est-il pas souhaitable **dans un souci de conciliation des usages que cet espace ne soit plus soumis à une quelconque pression de chasse ?** (*se retrouver promeneur à proximité immédiate de chasseurs postés en bord de chemins ou piste cyclable n'est plus souhaitable, étant donné le risque sécurité que cela fait encourir aux usagers non chasseurs*). Notre commune, me semble-t-il, dispose déjà d'un territoire de chasse conséquent avec un nombre important de tonnes de chasse dans le marais (limitant d'ailleurs par la même occasion l'accès et la jouissance de ce territoire à la majeure partie de ses habitants).

Pour toutes ces raisons, je réitère ici mon soutien plein et entier à ce beau projet qui mérite de voir le jour.

Bien à vous

Emilien BASTIAN, habitant de la commune d'Yves (bourg d'Yves)



**Sujet :** [INTERNET] Extensions RNN marais d'Yves

**De :** Jean-pierre Gueret <jean-pierre.gueret@lpo.fr>

**Date :** 23/11/2021 12:22

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

En tant que conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon, il existe un lien biologique fort en terme de complémentarité avec la RNN du marais d'Yves. Les travaux en cours viennent perturber lourdement cet écosystème.

Je soutiens par conséquent pleinement le projet d'extension afin de garantir à long terme les fonctions environnementales de ce site.

Cordialement,

**Jean-Pierre GUERET**

*Conservateur RNN Baie de l'Aiguillon / Charente-Maritime*

La Pré Mizottière

85450 Sainte-Radegonde-des-Noyers

02 51 56 90 01 – 06 19 59 90 26



Réserve Naturelle  
**BAIE DE L'AIGUILLON**

**Sujet :** [INTERNET] PROJET D'EXTENSION DE LA RNN DU MARAIS D'YVES, ENQUETE PUBLIQUE

**De :** Véronique Vallet <vvvallet@hotmail.fr>

**Date :** 23/11/2021 12:18

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "secretaire@carrelets-charentais.com" <secretaire@carrelets-charentais.com>

Messieurs,

Informé récemment du projet d'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves, je tiens à vous faire part de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

- Empêchement de circuler librement en promenade pour le public
- Empêchement de construire éventuellement des carrelets
- Difficultés d'intervention en cas de submersions marine
- Interdiction de la pêche à pieds

Il serait souhaitable que ce projet tienne compte des activités de loisirs des citoyens et des impératifs techniques dans sa définition.

Recevez, Messieurs, mes salutations distinguées.

Vincent M. Vallet

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

**De :** "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

**Date :** 23/11/2021 12:02

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

**Mortagne, le 23 novembre 2021**

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,  
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,  
Monsieur le Maire de Yves,**

**Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :**

- M. Alexandre MORHAIN
- Mme Catherine ROUSSEAU
- M. Dominique MERIGUET
- M. Jean-Jacques PARENTEAU

**Je vous en souhaite bonne réception,**

**Cordialement,**

**Jean-Charles KOENIG  
21 rue Jean PERRY - Mortagne  
17290 THAIRÉ D'AUNIS  
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Alexandre MORHAIN.pdf	30 octets
Catherine ROUSSEAU.pdf	30 octets
Dominique MERIGUET.pdf	30 octets
Jean-Jacques PARENTEAU.pdf	30 octets

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : MORHAÏN

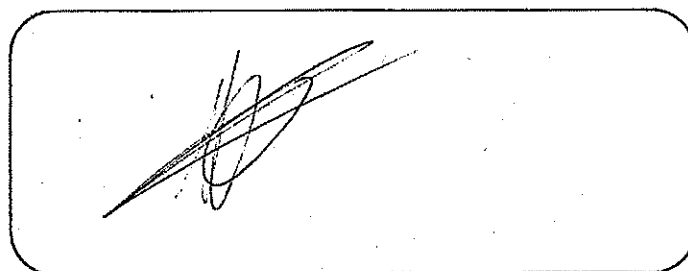
Prénom : ALEXANDRE

Adresse : 3 IMPASSE - LE COUGNAUD

Mail : alexandre.morhain@live.fr

Téléphone : 06.65.03.41.69

Signature :



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

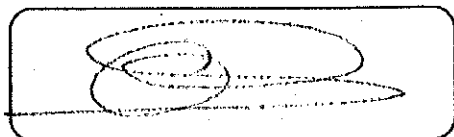
Nom : .....ROUSSEAU..... Prénom : .....CATHERINE.....

Adresse : .....13 RUE ALBERT 1er.....

Mail : .....catherine.rousseau1@gmail.com.....

Téléphone : .....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

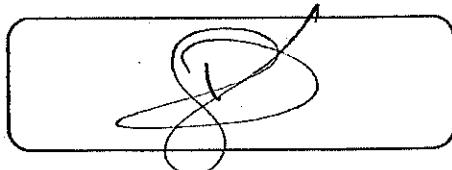
Nom : ..... MERIGUET ..... Prénom : ..... DOMINIQUE .....

Adresse : ..... 46, rue Michel CHAMPIGNON .....

Mail : ..... domeniquet@guail.com .....

Téléphone : ..... 07.83.63.08.66 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

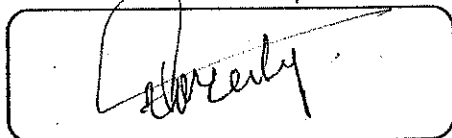
Nom : PARENTEAU..... Prénom : Jean Jacques.....

Adresse : 6 Rue La Fontaine du Forgeron 33170 Gradignan

Mail : j.parenteau@acp.com.....

Téléphone : 06.844.0378.....

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Extension réserve marais d'Yves  
**De :** remaud bernard <remaudbernard652@gmail.com>  
**Date :** 23/11/2021 11:58  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Par ce petit courrier ci joint je viens vous exprimer mon désaccord concernant le projet d'extension de la RRN d'YVES gérée par la LPO

Cordialement  
B Remaud

— Pièces jointes : —

---

digues YVES.odt

12,9 Ko



Bonjour

Ce petit courrier pour vous signifier mon opposition à ce projet d'extension de la RRN d Yves gérée par la LPO

Encore des libertés qui disparaissent !!

quid de la promenade à pied ou en vélo ? Où est le respect du sentier littoral (servitude de 3m ; loi 1285 du 31 déc,1976) ? Cela s'apparente à une privatisation comme on peut le voir dans certains cas en Méditerranée ou en Corse ,

Faudra t'il demander la permission à la LPO ou s'acquitter d'un droit de passage

Suite au conséquences de la tempête Xynthia beaucoup de communes ont réalisé des protections dunaires et des digues au plus près de l'océan, sans s'octroyer des hectares supplémentaires

Peut être que ce projet faramineux a été élaboré pour certains intérêts privés plutôt que pour une simple mise en sécurité des habitants !?

Cordialement

B Remaud

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la RNN yves-enquete publique  
De : Thery Jean-Marc <thery.jean-marc@orange.fr>  
Date : 23/11/2021 11:43  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

## Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

### Pétition

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

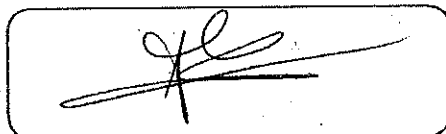
Nom : THERY Prénom : Jean Marc

Adresse : 30 rue de Selles 17220 Croix Chapeau

Mail : thery.jean-marc@orange.fr

Téléphone : 06 47 51 53 97

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »****Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

**Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !**

**Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.**

**Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !**

**Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?**

**Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.**

**Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.**

**La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.**

**Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !**

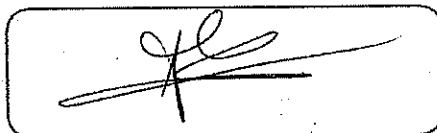
Nom : THERY ..... Prénom : Jean Marc .....

Adresse : 30 rue de Selles 17220 Croix Chapeau .....

Mail : thery.jean-marc@orange.fr .....

Téléphone : 06.47.51.53.97 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique - AVIS FAVORABLE AU Projet d'extension RNN du Marais d'Yves

**De :** emma.perso45@laposte.net

**Date :** 23/11/2021 11:32

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Je vous adresse par le présent courriel, mon avis résolument FAVORABLE à ce projet d'extension.

En tant que résidente de Charente-Maritime, je fréquente cette RNN depuis de longues décennies, et je suis désolée que le projet de digue de défense à la mer n'ait pu faire autrement que l'amputer écologiquement et paysagèrement, et, plus grave, que déstructurer aussi les fonctions écologiques qu'elle remplit vis à vis des espèces animales et végétales pour lesquelles elle avait été créée et pour la conservation desquelles l'Etat avait engagé sa responsabilité. Seul le projet d'extension pourra contrebalancer ces conséquences.

Je me suis donc tenue informée, en tant que citoyenne, non seulement du projet de digue et de ses conséquences écologiques, mais aussi et surtout du projet compensatoire d'extension qui a été développé en lien avec le gestionnaire, et du fantastique travail de concertation qui a été mené au local pour faciliter son acceptation.

J'ai conscience que, comme pour tout projet et en particulier dans le domaine de la protection de l'environnement, il demeurera quelques réticences sociales, mais l'intérêt collectif - ici celui de préserver et reconstituer un écosystème en bonne santé, petite pierre dans l'édifice de la santé de la planète et la survie à long terme de l'espèce humaine à sa surface - doit primer sur des réticences individuelles relevant plus de postures "anti-environnement" que d'arguments écologiques fondés. Avec plus de 20 000 limicoles et près de 2000 anatidés et oies qui y trouvent alimentation et repos chaque hiver ou en escale migratoire, avec plus de 600 espèces végétales ce qui en fait l'une des RNN les plus riches en France en nombre d'espèces de végétaux supérieurs par hectare, le rôle national et international de cette réserve n'est plus à démontrer. Il nous appartient, collectivement, d'en assurer la protection à long terme. Le projet d'extension est essentiel dans ce contexte.

Espérant donc que ce projet aboutira et contribuera à son échelle au défi planétaire auquel l'humanité et ses sociétés font face désormais.

Veuillez accepter, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma plus sincère considération.

**Emmanuelle Champion**

Habitante de Charente-Maritime (17250)

**Sujet :** [INTERNET] RNN du Marais d'Yves

**De :** Clara Borrel <clara.borrel@lpo.fr>

**Date :** 23/11/2021 11:28

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je ne connais pas particulièrement le cas de la Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Yves mais je connais bien la LPO, association agissant depuis de nombreuses années pour la biodiversité, et je leur donne toute ma confiance et mon soutien pour leur projet d'extension de la RNN.

Bien à vous,

Clara Borrel

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique concernant l'extension de la RNN du Marais d'Yves : avis favorable.

**De :** Anatole Maréchal <marechalanatole@gmail.com>

**Date :** 23/11/2021 11:04

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail, je souhaite apporter un avis favorable à l'extension de la RNN du Marais d'Yves.

En effet, cette réserve souffre d'un contexte géographique difficile (isolement, rares connectivités écologiques) qui condamne, à moyen terme, plusieurs de ses enjeux de conservation.

La réponse apportée par l'éventualité d'une extension, pour compensation des travaux imposés sur son site, pourra permettre de favoriser de nouvelles connectivités notamment au travers du site de la zone d'emprunt des matériaux de construction de la digue, mais également sur le DPM.

Ce projet a été réfléchi en concertation avec les acteurs locaux sur plusieurs années et a fait l'objet d'une étude indépendante pour déterminer le périmètre idéal, qui se révèle peu impactant pour les acteurs locaux (peu d'acteurs directement concernés) : il a donc toute légitimité pour être mis en place.

Considérant les impératifs nationaux fixés par la SNAP, il paraît urgent et nécessaire de donner une suite positive à ce projet.

Cordialement,

Anatole Maréchal.

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique pour l'extension pour la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

**De :** Alexandre Terrigeol <alex.terrigeol@gmail.com>

**Date :** 23/11/2021 10:12

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je suis en faveur de l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves gérée par la LPO depuis 40ans. Ce site exceptionnel a besoin d'être davantage protégé devant le déclin alarmant des limicoles notamment mais également de la biodiversité en général.

Cordialement,

Alexandre Terrigeol

**Sujet :** [INTERNET] Opposition au projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO

**De :** Bernard MAINDRON <maindron.bernard@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 21:49

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Monsieur le Préfet,

Voici l'ensemble des raisons qui me font prendre cette position :

- \* La disparition des territoires de zones de chasse
- \* La non prise en compte de la régulation des sangliers très nombreux sur ce secteur et des dégâts qu'ils occasionnent
- \* L'entrave à la libre circulation des personnes et des animaux
- \* L'entrave aux activités économiques : cyclotourisme, pêche, nautisme, carrelets, loisirs de plein air, baignade etc.
- \* L'entrave aux travaux d'entretiens.

L'immense majorité des acteurs du territoire ont alerté les services de l'État sur ces problématiques depuis l'origine du dossier d'extension sans qu'aucune des remarques formulées ne soit prise en compte. À ce jour, je considère que le projet est un non-sens écologique et m'amène à prendre position contre.

Puisse ma requête être entendue.

Salutations respectueuses.

Bernard MAINDRON



**Sujet :** [INTERNET] projet extension de la réserve naturelle de la baie et du marais d'yves

**De :** jy c <jyc62360@gmail.com>

**Date :** 22/11/2021 19:08

**Pour :** undisclosed-recipients;

**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : C. HATEL Prénom : Jean-Yves  
 Adresse : 10, rue Laminec, 17110, Fouras  
 Mail : jhateau@wanadoo.fr  
 Téléphone : 06 85 40 01 21

Signature :



Destinataires : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir.pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir.pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



**Sujet :** [INTERNET] opposition au projet d'extension du maris d'YVES

**De :** Biais Jean-Louis <biais.jean-louis@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 19:05

**Pour :** asso.def.anse.fouras@gmail.com, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, e.marchand@chasseurs17.com, FEDE CHASSE 17 <fdc17@chasseurs17.com>

Bonjour,

**Je suis CONTRE le projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'YVES gérée par la LPO** qui reçoit plus de 7 millions d'euros de subventions publiques françaises et européennes.

La LPO demande le paiement d'entrées aux sites qu'elles protègent mais qui ont été financés par le peuple français, je considère ce comportement abusif et privatif de toutes nos libertés d'accès, de circulation, d'activités économiques et ludiques.

La LPO n'est pas un exemple de gestion des espaces naturels bien qu'elle reçoive 1,5 million d'euros de dons et legs et plus de 8 millions d'euros de fonds privés.

La LPO reçoit plus d'un tiers de ses ressources financières de l'Etat Français et ose poursuivre notre Etat en justice pour augmenter ses profits et permettre à ses deux cents salariés d'être des fonctionnaires déguisés du Ministère de l'Environnement.

Je suis pêcheur (Président d'AAPPMA), chasseur (ex secrétaire d'ACCA), veneur, randonneur, cyclotouriste et je souhaite défendre mes espaces de libertés, pour ma famille, mes enfants et mes petits enfants.

Jean-Louis BIAIS

Merci de mettre mon adresse mail à jour :

biais.jean-louis@orange.fr

**Sujet :** [INTERNET] pétition

**De :** "gilbert chaintrier" <chaintrier-gilbert17@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 18:20

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** "defense litoral" <asso.def.anse.fouras@gmail.com>

Bonjour

Je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves géré par la LPO, pour raison multiples.

Disparition des territoires de chasse.

Entrave à la libre circulation des personnes et des animaux.

Entrave aux activités économiques de toute nature.

Entrave aux travaux d'entretiens.

La non prise en compte de la régulation des sangliers et des dégâts occasionnés, mais là on n'oubliera pas de faire parvenir la facture aux chasseurs.

il est inacceptable de voir autant d'argent publique distribuée à certains organismes pour être si mal utilisé.

Cette gabegie financière va couter très cher, c'est pas grave le contribuable paiera !!!

Cordialement

Gilbert Chaintrier

**Sujet :** [INTERNET] "Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique"

**De :** "Michel TOURET" <touretmichel@sfr.fr>

**Date :** 22/11/2021 18:06

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** <secretaire@carrelets-charentais.com>

**Monsieur le Préfet,**

**Veillez trouver en pièce jointe l'expression de mon sentiment quant à ce projet d'extension de la RNN de Yves tel qu'il est présenté.**

**Le 22/11/2021**

Annie TOURET

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.

For more info visit [www.bullguard.com](http://www.bullguard.com)

**Sujet :** [INTERNET] "Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique"

**De :** "Michel TOURET" <touretmichel@sfr.fr>

**Date :** 22/11/2021 18:15

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** <secretaire@carrelets-charentais.com>

**Monsieur le Préfet,**

**Veillez trouver en pièce jointe l'expression de mon sentiment quant à ce projet d'extension de la RNN de Yves tel qu'il est présenté.**

**Le 22/11/2021**

Annie TOURET

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.

For more info visit [www.bullguard.com](http://www.bullguard.com)

— Pièces jointes : —

---

Petition 1.pdf

30 octets

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ..... T. OURET .....

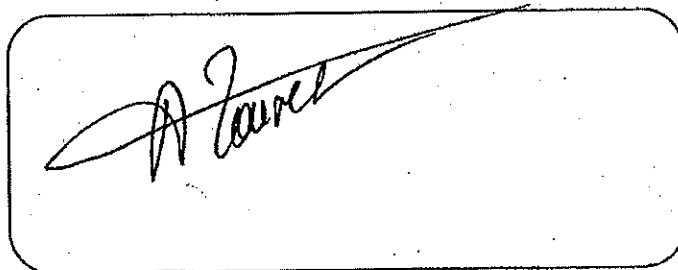
Prénom : ..... A. ANNIE .....

Adresse : ..... 24 Domaine de l'Alohaie 78810 FELCHEROLLES .....

Mail : ..... / .....

Téléphone : ..... 06 29 13 90 52 .....

Signature :





**Sujet :** [INTERNET] "Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique"

**De :** "Michel TOURET" <touretmichel@sfr.fr>

**Date :** 22/11/2021 18:10

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** <secretaire@carrelets-charentais.com>

**Monsieur le Préfet,**

**Veillez trouver en pièce jointe l'expression de mon sentiment quant à ce projet d'extension de la RNN de Yves tel qu'il est présenté.**

**Le 22/11/2021**

Michel TOURET

e-mail: touretmichel@sfr.fr

Tél: +33(0)1 3054 3918

Mob: +33(0)6 0933 5239

This email has been scanned by BullGuard antivirus protection.

For more info visit [www.bullguard.com](http://www.bullguard.com)

— Pièces jointes : —

---

Petition.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : ...*T. TOURET*.....

Prénom : ...*Michel*.....

Adresse : ...*24 domaine de l'abbaye 77210 Faucherelles*.....

Mail : ...*touret.michel@orange.fr*.....

Téléphone : ...*06 09 33 52 39*.....

Signature :

*Touret*

**Sujet :** [INTERNET] Projet d'extension de la RNN du marais d'Yves, enquête publique  
**De :** Frédéric Couzin <fcouzin@gmail.com>  
**Date :** 22/11/2021 18:04  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr  
**Copie à :** mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

A L'attention de Monsieur Jean Pierre BORDRON

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes observations et vous remercie par avance d'accuser réception de ce courriel et confirmer qu'il sera instruit.

Sincèrement

Frédéric COUZIN

24 rue Claude Masse

17000 La Rochelle

Je vous adresse mes observations sous formes de remarques et de conclusions

Remarque 1

La carte de la page 10 du tome 2 dénommée extension de la RNN du marais d'Yves : Zone d'étude fait apparaître le millefeuille des différents zonages préexistants.

A la lecture de ces zonages il apparaît clairement que le projet de l'extension de la RNN n'est que le fruit de l'auto-alimentation bureaucratique dont notre beau pays est coutumier.

La première question qu'on mérite de poser est : « mais est-ce vraiment nécessaire ? » puisque l'autorité publique a déjà toute latitude pour réduire et réglementer toutes les activités humaines sur cette zone en mer comme à terre. Spécialement en mer où elle est déjà la seule à décider, sur ce dossier le volet mer est celui qui fait sens.

La deuxième est, si ces zonages existants sont pertinents ( et ils le sont!) pourquoi ne pas les utiliser ? Dans ce cas, la zone terrestre d'extension de la RNN paraît ridicule.

Je demande à l'autorité publique de se saisir de ces questions et d'y apporter une réponse honnête et scientifiquement défendable : **l'extension terrestre de la RNN existante est-elle nécessaire ? L'extension objet de l'enquête est-elle suffisante ? Ne ferait-on pas mieux de se concentrer sur la zone maritime ?**

Remarque 2

La RNN du marais d'Yves actuelle ne respecte pas la servitude longitudinale légale de passage des piétons sur le littoral et oblige le promeneur à passer sur la plage, le grillage étant posé du côté mer du cheminement naturel du haut de plage.

La servitude longitudinale de passage des piétons sur le littoral est un élément qui rapproche le public de la nature et lui fait prendre conscience des modifications et des enjeux. Elle doit être respectée et rien dans le projet pas plus que dans l'exécution fautive actuelle ne fait apparaître ce droit citoyen à se promener le long du littoral instauré par la loi dès 1976 et inscrit au code de l'urbanisme à l'article L121 -31 .

**Je demande que soit prise en compte dans le projet cette servitude longitudinale et que tous les cheminements ouverts au public soit cartographiés.**

Au passage , je suis surpris que les chiens tenus en laisse soient interdits lors que les chevaux tenus au licol sont autorisés : il est clair que, vu des grenouilles et des oiseaux , cette logique administrative est totalement arbitraire .

Remarque 3

Les photos de couverture du projet montrent de jolis animaux, de belles fleurs et de magnifiques carrelets de pêche. Ils font tous partie du patrimoine vivant et font la couverture de tous les guides touristiques ( surtout les carrelets!)

**Il est surprenant de voir juxtaposés des éléments que l'on souhaite sanctuariser avec d'autres que le projet de RNN va progressivement détruire.**

Un ponton de pêche au carrelet nécessite un entretien constant et la dépense conséquente qu'il représente pour son amodiataire justifie ses passages fréquents, la livraison sur place de matériel, la venue d'amis. **Il est indispensable qu'un accès routier permanent soit préservé pour les carrelets** car ce n'est pas à main d'homme qu'on peut apporter sur place un poteau de 10 mètres, un touret de cable ou un acon qui va permettre d'accéder à un poteau par la vase.

**C'est le cas dans la reserve du marais poitevin qui comprend des zones de carrelet sur Esnandes et Marsilly, cela ne pose aucun probleme et doit impérativement etre prévu.**

Remarque 4

**L'interdiction de toute présence humaine dans la zone va rendre l'entretien des ouvrages, des carrelets et des fossés et ecluses et contre-bots problématiques, pourtant, juste en limite, on a la voie de circulation automobile la plus fréquentée**

**du département et une ligne de chemin de fer**, qui, c'est bien connu, ne représentent ni gêne ni danger pour les animaux qu'on veut protéger dans ce dossier.

Les extensions terrestres de la baie de Fouras ou du secteur des gravières ne sont que d'opportunistes balivernes administratives. On se fait plaisir à faire du vent et les problèmes que cela va générer vont dévier de l'objectif premier de ce dossier qui doit être la protection des herbiers de l'estran.

Remarque 5

**La protection des herbiers de l'estran est le seul point valable de ce dossier** du point de vue de la protection de la nature. C'est cette zone maritime qu'il convient de protéger, **c'est là que les oies de passage broutent, c'est là que les frayeres sont situées.**

Pour le faire plus qu'un zonage c'est une **action concrète sur les facteurs qui la mette en péril qui est nécessaire et en premier lieu la réduction de l'ostreiculture : la surpopulation d'huîtres dans toute la zone met en péril toute la flore et faune aquatique** : qui est responsable du recul du varech ? Pourquoi tous nos cailloux sont-ils devenus blancs en 30 ans ? Maintenir et agrandir sans cesse les zones de table à poches ostreicoles est le crime organisé pour tuer cette zone sensible. **L'Etat a tous les moyens pour gérer le domaine public maritime et il le saccage.**

**Les huîtres cultivées sont une espèce invasive** qui détruit notre écosystème. L'intensification de la culture de l'huître doit être proscrite à proximité (fiers d'Ars, pertuis bretons et d'antioche, compris)

Pour protéger cette zone, il faut un **plan de réduction de la laitance.**

**L'exemple de l'Aber Vrac'h doit être suivi.**

Remarque 6

Il y a peu de réunions des alcooliques anonymes dans des débits de boissons licence IV, pourtant il va y avoir un ball trap à un coup de fusil d'une réserve à oiseaux. Et des tables ostreicoles à proximité d'un herbier maritime. **Vous avez dit cohérence ?** Oui, bien sûr, mais avec une voie ferrée et une autoroute déjà en place !

Conclusions

1 Il serait raisonnable d'arrêter de perdre du temps avec un nouveau projet quand l'Etat a déjà tous les moyens d'agir plus efficacement sur les véritables problèmes. Toute la partie terrestre est purement opportuniste et va éloigner la priorité qui est dans les herbiers de l'estran. **Si l'extension est maintenue, elle ne doit concerner que la partie maritime.**

2 **La servitude littorale-longitudinale doit être mentionnée et cartographiée. La présence du public sur le littoral n'est pas une nuisance, c'est la condition à sa prise de conscience de l'importance de la nature, de sa beauté et de sa fragilité.** La gestion actuelle de la RNN est déjà fautive sur ce point.

3 **les chemins carrossables qui desservent les installations hydrauliques et les carrelets doivent être en accès libre et sans autorisation ad hoc préalable** pour l'entretien et l'utilisation de ces installations, y compris pour les animaux domestiques. On ne peut prétendre protéger un patrimoine vivant en organisant la mort certaine des écluses, des carrelets et des chemins.

4 l'article 8 du projet de décret doit prendre en compte **la pollution biologique et organique y compris la laitance d'huîtres** et les lixiviats venants du bassin versant et de la route départementale 137 et de la voie ferrée, c'est à dire **tout le périmètre qui impacte véritablement l'équilibre de la zone visée.**

5 l'article 17 interdit toute navigation et toute pêche à pied mais la conchyliculture y est autorisée : comment concilier ces 2 éléments ? La partie maritime de cette réserve est la seule qui mérite une protection renforcée.

6 A terme, mais assurément d'ici les 30 ans de l'horizon considéré, toute la zone terrestre humide et basse sera submergée régulièrement, comme avec Xynthia. Plutôt que de créer un « machin » supplémentaire, sur une infime partie du secteur, pourrait-on faire quelque chose d'utile sur des zonages scientifiques ( natura 2000). Les oiseaux, les fleurs, les loutres et les grenouilles le méritent.

[INTERNET] JE suis contre le projet d'extention de la RNN d'Yve...

**Sujet :** [INTERNET] JE suis contre le projet d'extention de la RNN d'Yves gerée par la LPO. Je pratique la peche en bord de mer et ce loisir me serez supprimé.

**De :** jean-claude payre <payrejc17@gmail.com>

**Date :** 22/11/2021 17:44

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr Payre JC

**Sujet :** [INTERNET] Pétition Littoral

**De :** bernardredeuil <bernardredeuil@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 16:37

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, mairie-yves@wanadoo.fr,  
mairie@fouras-les-bains.fr

**Copie à :** secretaire@carrelets-charentais.com

Bonne réception.

Cordialement

— Pièces jointes : —

---

Pétition littoral Nov 2021.pdf

30 octets



# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

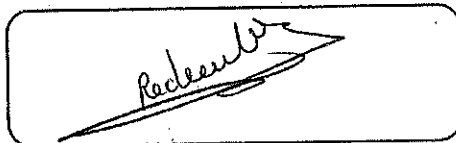
Nom : REDEUIL ..... Prénom : Marvin .....

Adresse : 6 Chemin des Templezeaux le petit mur 16200 PAINXE

Mail : rem.arvin1612@gmail.com .....

Téléphone : .....

Signature :



**Destinataires** : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

## Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

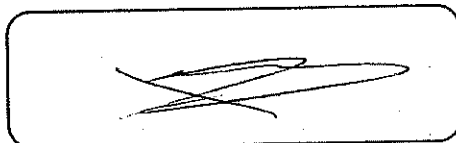
Nom : .....REDEUIL..... Prénom : .....Bernard.....

Adresse : .....2 Rue des Brandes.....Deuille.....16130 SEGONZA.....

Mail : .....bernardredeuil.Gorange.fr.....

Téléphone : .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**

**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021**

**Pétition**

**Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

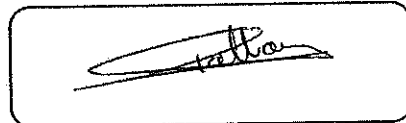
Nom : PALLA ..... Prénom : Michel .....

Adresse : 119 ..... Chemin ..... Boisne ..... 16130 ..... GENSAE-LA-PALLUE

Mail : .....

Téléphone : ..... 05 45 35 91 76 .....

Signature :



**Destinataires :** copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)

Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

**Sujet :** [INTERNET] opposition a la grandissement d la reserve d' YVES

**De :** "Joelle PERRET" <joelle-perret@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 16:35

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique

**De :** "Albert-Michel LUC" <a.m.luc@orange.fr>

**Date :** 22/11/2021 12:44

**Pour :** <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

association TUDAF:je suis contre le projet d'extension de la RNN d'Yves géré par la L.P.O.  
raisons: disparition de territoires de chasse;régulation des sangliers et dégâts  
impossible;libre circulation des personnes et des animaux  
donc fin des activités de loisirs:promenade, baignade,cyclotourisme,  
pêche,carrelets,nautisme;limitation des activités économiques.  
Pourquoi?Pour des raisons politiques:donner satisfaction à la L.P.O.,à son président  
Bougrain-Dubourg,défenseur de son image,bien loin  
de la nature et obnubilé par le souci de supprimer la chasse.  
Albert-Michel LUC,chasseur depuis 70 ans

**Sujet :** [INTERNET] Thierry Orgé : Projet d'extension de la RNN

**De :** Thierry ORGE <t.orge@jrc.fr>

**Date :** 22/11/2021 12:33

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

**Copie à :** asso.def.anse.fouras@gmail.com

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter pour vous signifier mon opposition totale à ce projet.

Il y a suffisamment de réserves en France et en Charente Maritime.

La gestion faite actuellement par la LPO et /ou le conservatoire est totalement inappropriée. Il suffit de voir le nombre important de sangliers présents et qui causent des dégâts dans les parcelles autour de la RNN !!!

Nos territoires de chasse fondent comme neige au soleil, cela suffit.

Hors de question de laisser ce projet aboutir, les chasseurs du 17 se mobiliseront quoi qu'il arrive.

Meilleures salutations

Thierry Orgé

**Sujet :** [INTERNET] projet d'extension de la RNN Yves-Enquête publique  
**De :** Bernard LOUMEAUD <bernard.loumeaud@orange.fr>  
**Date :** 22/11/2021 12:11  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

L'email a bien été copié

L'email a bien été copié



— Pièces jointes : —

Document numérisé.jpg baie d'Yves

30 octets

**Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »****Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

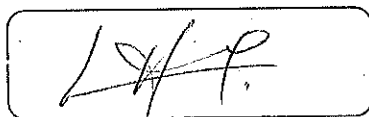
Nom : LOUHEARD..... Prénom : Bernard.....

Adresse : 8 rue du Picaill..... 17220 CROIX CHAPEAU

Mail : bernard.Louheard@orange.fr.....

Téléphone : 06.84.16.01.85.....

Signature :



**Destinataires** : copie à [secretaire@carrelets-charentais.com](mailto:secretaire@carrelets-charentais.com)  
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : [pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.fr)  
Mairie d'Yves à l'adresse : [mairie-yves@wanadoo.fr](mailto:mairie-yves@wanadoo.fr)  
Mairie de Fouras à l'adresse : [mairie@fouras-les-bains.fr](mailto:mairie@fouras-les-bains.fr)

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »